

Inscription / Tarif

L'inscription Agora 2021 se fait via le bulletin d'inscription papier ou en ligne. Le règlement des frais d'inscription donne droit à l'inscription dans une rubrique de l'annuaire ou/et à un stand. Ces frais s'élèvent à 20 euros par association adhérente à la Maam à 40 euros par association non-adhérente.

Le salon est ouvert aux associations déclarées loi 1901, ne pouvant relever d'un objet politique, confessionnel ou syndical. Les sections non déclarées en association loi 1901 ne peuvent s'inscrire.

Paiement en ligne : si vous avez ajouté une contribution à Yapla en payant, retrouvez le montant sur la preuve d'achat fournie via la plateforme Yapla.

Attention aux doubles inscriptions : veillez à vous concerter avec les membres de l'association avant toute inscription pour savoir si quelqu'un n'a pas déjà inscrit l'association à Agora 2021 !

Annuaire des associations 2021/2022

Les renseignements nécessaires à la rédaction de l'annuaire sont relevés à l'inscription. La présentation de votre activité est limitée à 300 caractères. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le texte si le nombre de caractères est supérieur à celui attendu ou s'il y a des erreurs.

Stands / Équipement

Chaque stand est équipé de 2 chaises, d'1 table et de grilles caddie pour afficher.

Toute association ayant besoin de mobilier supplémentaire apportera son mobilier le jour d'Agora.

Les emplacements attribués par l'organisateur doivent être respectés. Le mobilier ne doit pas être déplacé d'un stand à l'autre.

L'enseigne, avec nom et numéro de stand, doit rester sur les stands à l'issue du salon.

Occupation des stands

L'association inscrite s'engage à être présente le jour d'Agora et ne peut échanger son emplacement de stand, le vendre ou le céder à une autre structure. Les stands doivent être tenus par 2 personnes maximum simultanément, portant les masques et respectant les gestes barrières.

Il est interdit d'utiliser sa représentation associative pour le compte d'une structure commerciale, politique ou religieuse. Une association ne peut payer un stand pour y représenter deux associations. Les stands doivent être occupés toute la durée d'ouverture au public. Tout stand inoccupé au moment de l'ouverture d'Agora au public peut être attribué à une autre association, ainsi que le mobilier présent dans le stand.

Empêchement

Sauf s'ils préviennent de leur absence au plus tard le 30 août 2021, les inscrits non présents ou retardataires le jour de la manifestation encourent le risque de ne pas pouvoir participer à l'édition 2022. Les frais d'inscription ne seront pas restitués, l'inscription dans l'annuaire sera maintenue.

Installation et démontage des stands

Vendredi 10 septembre de 9h00 à 10h30 et de 19h30 à 20h00.

Samedi 11 septembre de 8h00 à 9h30 et de 18h30 à 19h00.

Tous les stands doivent être vidés et nettoyés vendredi 10 septembre à 20h00 samedi 11 septembre à 19h00.

Accès véhicules et stationnement

L'accès des véhicules dans l'enceinte du site réservé à Agora est autorisé durant les heures de montage et démontage.

Les entrées et sorties se font par les rues Robert Pierre et Martin Bleu Dieu. En dehors de ces horaires, les barrières d'accès sont fermées : aucun véhicule ne peut entrer ou sortir le vendredi entre 10h30 et 19h30 et le samedi entre 9h30 et 18h30.

Un stationnement des véhicules adaptés et véhicules des personnes détenant une carte d'invalidité est prévu rue Martin Bleu Dieu.

Toute enfreinte à l'arrêté de stationnement et de circulation est passible d'amende et de mise en fourrière, y compris le stationnement sur les places réservées.

Problèmes techniques

En cas de problème technique, signalez-le au point d'accueil du pôle dont vous dépendez. N'essayez pas de réparer vous-même les équipements mis à votre disposition.

Affichage dans les stands

Utiliser uniquement des chaînettes avec crochets ou des pinces. Est interdit l'usage de scotch pour l'affichage sur les grilles caddies et sur les tentes.

Veillez à ne pas apposer d'images ou de photos pouvant choquer, notamment les plus jeunes.

Son et vidéo

Il n'y a pas d'alimentation électrique sur les stands. Les associations qui souhaitent utiliser un ordinateur ou diffuser de la musique doivent recharger leurs équipements en amont de l'évènement.

Le niveau sonore des équipements doit tenir compte de la promiscuité avec les autres exposants.

Vente sur le salon

La vente de produits et services au profit de l'association, sans but lucratif, est acceptée à l'exception de produits de restauration sur stand (sauf accord préalable de l'organisateur et respect des règles d'hygiène en vigueur). Il ne peut que s'agir des productions propres de l'association, directement liées à son objet. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute vente en concurrence avec le commerce local.

Des adhésions peuvent être souscrites lors du salon.

Distribution de tracts, prospectus, flyers

La distribution de tracts hors du stand est interdite. Dans le cas où des tracts de votre association seraient retrouvés en grand nombre sur la voie publique, le nettoyage de celle-ci pourra s'effectuer aux frais de votre association. Merci de veiller au tri des déchets à l'aide des points de tri prévus à cet effet.

Communication avec le public

Les exposants ne doivent pas obstruer les allées, sauf autorisation exceptionnelle écrite et préalable de l'organisateur.

Animations

Les horaires d'animation attribués par l'organisateur doivent être appliqués. Les associations ne respectant pas ces horaires encourent le risque de se voir refuser l'inscription à Agora 2022.

Aucune animation non communiquée en amont à l'équipe de la Maam ne sera acceptée (musique amplifiée, sportive, jeux...).

Les animations ne peuvent réunir plus de 8 personnes simultanément.

Les associations sportives faisant participer le public doivent faire encadrer leurs activités par une personne diplômée d'un Brevet d'État.

L'organisateur se réserve le droit de modifier la programmation le jour même, ou de l'annuler, notamment en raison de préconisations sanitaires préfectorales.

Vestiaires

La Maam mettra à disposition un vestiaire pour toute association se produisant sur scène le demandant.

Responsabilité

Chaque association est responsable de ses biens et personnes durant le salon. L'organisateur ne peut être tenu responsable de vol, destruction, dégradation de vos biens sur le stand. Les biens et personnes de l'association doivent être couverts par une assurance.

Entrées visiteurs

L'entrée du salon est gratuite ainsi que les activités proposées sur le site, à l'exception de la restauration sur les emplacements réservés à cet effet par l'organisateur. Les visiteurs sont tenus de respecter un sens de circulation, ainsi que les gestes barrières en vigueur et de porter leur masque.

Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler sans préavis tout ou partie de la manifestation en cas de force majeure. Aucun remboursement ni dédommagement ne pourront lui être réclamés.

Le signataire de l'inscription à Agora 2021 s'engage à faire respecter ce règlement à l'ensemble des membres de l'association. En cas de non-respect, l'association court le risque de ne plus participer à Agora les années suivantes.

**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter
la Maam au 03 22 92 50 59.**